

Préambule

Les sélections sont données pour des compétitions qui font parti du programme du Centre de Performance Polynésien (CPP) et / ou du chemin de sélection aux Jeux du Pacifique.

Le programme CPP

L'objectif est l'accès au sport de haut niveau et la préparation des jeux du Pacifique 2027.

La sélection annoncée ce mercredi 7 septembre concerne les judokas cadets et au-delà, sur la tournée américaine (12 au 24 octobre 2022) :

- Départ de Papeete pour Seattle le 12 octobre 2022
- Rainer Cup Seattle (USA) - 14 au 16 octobre 2022
- Abbotsford Camp (CAN) - 16 au 20 octobre 2022
- Peak Judo International Burnaby (CAN) - 21 au 23 octobre 2022
- Retour de Seattle pour Papeete le 24 octobre 2022

Pour valider leur sélection, les sélectionnés au titre du CPP doivent s'inscrire dans le parcours d'accès au sport de haut niveau fédéral en signant la charte d'engagement du CPP (cf. annexe)

Les critères de sélection sont hiérarchisés comme suit :

1. Avoir gagné un combat lors de l'Oceania Open 2022
2. Être classés dans les 5 premiers à la coupe de France minimes ou France cadet 2D 2022
3. Les sélectionnés à l'Océania Open de Tahiti 2022 OU à la coupe de France minimes OU au championnat de France cadet 2^{ème} division 2022
4. Potentiel de performance 2027 et/ou Attitude en compétition et/ou engagement sur les entraînements du CPP
5. Internes ou externes du CPP en attente de résultats significatifs

Le Chemin de sélection

L'objectif est d'affiner la sélection de l'équipe nationale pour les Jeux de 2023 et de donner de l'expérience aux futurs sélectionnables 2023 – 2027.

La sélection annoncée ce mercredi 7 septembre concerne la tournée américaine (12 au 24 octobre 2022) et l'Oceania Open de Perth du 29 octobre 2022.

Les critères de sélection sont hiérarchisés comme suit :

1. Gagner l'Oceania Open de Tahiti 2022 en battant un étranger
2. Podium de l'Oceania Open de Tahiti 2022 en battant au moins un étranger
3. Gagner l'Oceania Open de Tahiti 2022 sans avoir battu d'étranger
4. Podium de l'Oceania Open de Tahiti 2022 en ayant gagné au moins un combat
5. Niveau de performance passé et/ou Ranking List polynésienne et/ou Attitude en compétition, et/ou Engagement à l'entraînement et/ou Selon les besoins du sélectionneur (affiner la sélection ou donner de l'expérience)

Conditions générales

Les poules de sélection

Dans certaines catégories, des poules de sélection sont programmées le samedi 24 septembre 2022 (3% de tolérance de poids) pour départager les judokas des critères 2 à 6, développer l'expérience des plus jeunes et des sélectionnables 2023- 2027 en multipliant les combats à enjeu émotionnel.

La participation aux poules de sélection est obligatoire pour les judokas concernés (sauf contre-indication médicale dûment justifiée).

Si les poules de sélections sont incomplètes, la sélection de la catégorie en tant que titulaire ou réserve peut être modifiée.

Les absents pour raison médicale n'ont pas de garantie d'être sélectionnés à l'issue des poules.

Les formalités administratives et financières

Respecter les formalités d'entrée aux Etats Unis, au Canada ou en Australie (Validité du passeport, Visa, Autorisation de sortie de territoire pour les mineurs, Vaccination)

Participer au financement du déplacement dans les conditions définies pour chaque compétition.

La tournée américaine sera effectuée sous réserve du mandatement des subventions

« Equipe nationale Jeux du Pacifique 2023 »

Tournée américaine du 12 au 24 octobre 2022

Sélection féminine (3 places)

Titulaires

(-70kg) : Carla NZOSSI ELECKA

(-63kg) : Titulaire Tini BOPP

(+78kg) : Rauhiti VERNAUDON

Réserves, dans l'ordre

(-63kg) Haukea VITIELLI

(-57kg) Poule de sélection entre Poeiti GOLHEN et Laetitia WUILMET

Sélection Masculine (6 places)

Titulaires

(-73kg) Gaston LAFON

(+100kg) Jérémy PICARD

(-90kg) Cyril GAUDEMER

(-66kg) Poule entre Kerian VASAPOLLI et Manatoa LUCIANI

(-81kg) Poule entre Romain MULOT, Vydal SAMIN et Nicolas TIVANT

(-90kg) Maevarau LE GAYIC

Réserves, dans l'ordre

(-66kg) Le 2^{ème} de la poule (-66kg)

(-100kg / +100kg) Poule de sélection entre Evan JOLIF, Julien RAGUSA, David CHEVALIER et Samasona TEVAEARAI (Pas de pesée)

(-73kg) Noa GUSTIN

(-81kg) Le 2^{ème} de la poule (-81kg)

(-66kg) Tamaterai HERVE

(-100kg ou +100kg) Le 2^{ème} de la poule (-100kg / +100kg)

Oceania Open de Perth 29 octobre 2022

Sélection féminine

-63kg : Teramatuatini BOPP

-70 kg : Carla NZOSSI ELECKA

Sélection masculine

-73kg : Gaston LAFON

Remarques :

- Les judokas qui ont atteint les critères 1 ou 2 sont autorisés à participer à leur frais (et/ou aux frais du club). La FPJ contribue au financement du déplacement à hauteur de 50 000xpf
- La FPJ étudiera les demandes de participation exceptionnelles des judokas qui ont gagné une compétition internationale sur l'olympiade 2019-2023. La demande est à effectuer par mail sur ctf@fpj.pf avant le 24 septembre 2022.

« Centre de Performance Polynésien »

Tournée américaine du 12 au 24 octobre 2022

Titulaires féminines (4 places)

(-48kg) Ambre POPOFF

(-57kg) Poeiti GOLHEN

(-63kg) Haukea VITIELLI

(-70kg) Imihia TEUMERE

Réserves, dans l'ordre

(-44kg) Lola SNAIDER

(-52kg) Ramahere DEFLANDRE

(-78kg) Vaiteana MANES

(-70kg) Teeeva FAARUIA

(-63kg) Keheilani AMARU

Titulaires masculins (6 places)

(-66kg) Le 2^{ème} de la poule (-66kg) « équipe nationale »

(-66kg) Tamaterai HERVE

(-73kg) Noa GUSTIN

(-73kg) Poule de sélection entre Harrison BUILARD, Tekahukura DAUPHIN, Tom GUSTIN, Manoarii PLICHART, Raiarii TEHINA

(+100kg) Samasona TEVAEARAI

(+100kg) Alexandre SOUILLARD

Réserves, dans l'ordre

(-73kg) 2^{ème} de la poule (-73kg)

(-73kg) 3^{ème} de la poule (-73kg)

(-66kg) Ulyse D'ANGELLO

(-73kg) 4^{ème} de la poule (-73kg)

(-90kg) Titouan MONBRISON

Coupe de France Minimes (25 & 26 mars 2023)

Une délégation ouverte aux judokas hors CPP sera sélectionnée sur la base des critères suivants :

- Coupe de Tahiti (19 novembre 2022)
- Challenge ATN (10 décembre 2022)

Championnat de France Espoirs & Cadet 2D (20 & 21 mai 2023)

Une délégation du CPP sera sélectionnée sur la base des critères suivants :

- Oceania Open de Tahiti 2022
- Coupe de Tahiti (19 novembre 2022)
- Challenge ATN (10 décembre 2022)
- Championnat de Polynésie 2023

Les clubs pourront également envoyer des judokas à leur frais, sous réserve d'avoir atteint les critères 2022 (Minimum 40pts à la RL + Podium open Inter-catégorie ou battre un étranger)

CHARTE D'ENGAGEMENT DU CENTRE DE PERFORMANCE 2022-2023

Je soussigné M.....

Article 1 : Le choix de la formule interne ou externe

- En qualité d'INTERNE, je m'engage à être présent sur tous les entraînements du CPP :
- Lundi après midi (15h00 – 16h30)
 - Mardi après midi (17h30 – 19h00)
 - Mercredi matin (06h15 – 07h30)
 - Jeudi après midi (17h30 – 19h00)

- En qualité d'EXTERNE je m'engage à participer à :
- Au moins un entraînement du CPP par semaine sur l'ensemble de la saison sportive 2022-2023,
 - Deux à trois entraînements par semaine lors des semaines de préparation aux échéances :
 - 22 au 26 août 2022 (Oceania Open Tahiti)
 - 26 au 30 septembre OU 03 au 07 octobre 2022 (Tournée américaine)
 - 21 au 25 novembre 2022 (challenge ATN)
 - 23 au 27 janvier 2023 (Championnat de Polynésie)
 - 05 au 10 février 2023 (Coupe de France minimes)
 - 12 au 17 mars 2023 (Championnat de France cadet)
 - A déterminer pour préparer le championnat de France cadet ou autre

Article 2 : Le devoir d'information

- En tant que membre interne ou externe, je m'engage à :
- Prévenir le responsable de la structure en cas d'incapacité à honorer mon engagement
 - Fournir un justificatif de mon absence

Article 3 : Le devoir de moralité et d'exemplarité

- En tant que membre du CPP, je m'engage à représenter dignement le CPP :
- En respectant les lieux, les règles du judo et du dopage, et les personnes chargées de les faire appliquer
 - En portant l'équipement qui m'est offert lorsque je me déplace avec le CPP

Article 4 : Les droits associés au statut de membre du CPP

- En tant que membre du CPP, la FPJ s'engage à :
- Me proposer un programme d'entraînements et de compétitions adapté à mon profil (tournée américaine, Coupe de France Minimes, Championnat de France Cadet 2D)
 - Faciliter l'aménagement scolaire en appuyant mes demandes d'absence auprès de mon établissement de formation ou de mon employeur
 - M'offrir un équipement sportif aux couleurs du CPP
 - Faciliter mon accès à un équipement de musculation
 - Faciliter mon suivi médical, notamment par la mise à disposition d'un kinésithérapeute régulier

Article 5 : Les sanctions

- En cas de manquement à mes obligations, la FPJ caractérise le manquement et m'avertit d'une éventuelle sanction qui peut aller jusqu'à
- M'exclure de manière temporaire ou définitive de la structure
 - Et / ou exiger le remboursement des sommes engagées pour mon équipement et mes déplacements, notamment en cas de désengagement dans les 6 mois qui suivent un déplacement à l'étranger

Date et signature